

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2023 A 18 HEURES 00

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE SEANCE :

- Approbation du PV du 3 juillet 2023

AFFAIRES GENERALES :

- Détermination du nombre de Vice-Présidents et membres du bureau
- Avenant de projet n°2 à la convention Action cœur de ville
- Missions et désignation d'un référent déontologue pour les élus communautaires

ENFANCE - JEUNESSE :

- CTSF (Contrat Territorial de Service aux Familles) 2023-2027 avec la CAF

SANTE :

- Classement et choix de l'entreprise pour l'installation d'un dispositif de climatisation à la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou
- Modification du plan de financement du centre de Santé de Nogent-le-Rotrou

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COMMERCE :

- MILOS : Bilan 2022 Communauté de Communes du Perche
- Dossiers Perche Ambition et Perche Ambition Immobilier
- Cession terrain – ZA du Fresneau à Authon-du-Perche
- Modification du calendrier des ouvertures des commerces le dimanche

AMENAGEMENT - URBANISME – HABITAT :

- Modification n°1 du règlement Fonds façades
- Subvention Fonds façades

ENVIRONNEMENT :

- Désignation de 3 élus à la Régie GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques)
- GEMA : Convention de délégation de l'animation du contrat territorial Huisne Amont

AFFAIRES FINANCIERES :

- Décision budgétaire modificative Budget principal, Budget annexe RTS et Budget annexe Immobilier Economique

- Tarifications salle de sport d'Authon-du-Perche
- Autorisation de programme / Crédit de paiement

RESSOURCES HUMAINES :

- Délibération instituant le régime des astreintes
- Délibération sur la gratification des stagiaires
- Délibération sur les bons cadeaux de Noël – enfants du Personnel

Date de convocation : le 10 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 8 – Jean BASSOULET, Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil communautaire.

Monsieur Pierre FERRE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Monsieur le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2023,

Vote favorable à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU

La préfecture d'Eure et Loir rappelle que par délibération communautaire n°200709-03 du 9 juillet 2020, il a été procédé à la détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau avec le Président, 8 Vice-Président et 2 membres du bureau.

Suite à la démission d'Emilie Daigneau et au décès de Madame Marie-Anne Pichard, le tableau doit être mis à jour pour prendre en compte le nombre actualisé de vice-présidents et de membre du bureau.

En effet, la délégation de Madame Daigneau démissionnaire, l'enfance-jeunesse (4^{ème} vice-présidence), a été dévolue à Mme Pichard, également vice-présidente à la Santé (5^{ème} vice-présidence).

Suite au décès de Mme Pichard, la 5^{ème} vice-présidence a été attribuée à :

- Madame Brunet, membre du bureau, élue vice-présidente déléguée à l'enfance-jeunesse (5^{ème} vice-présidence).
- et à Monsieur Thibault, 8^{ème} vice-président aux Transports scolaires, élu à la Santé (8^{ème} vice-présidence).

Madame Brunet n'a pas été remplacée en sa qualité de membre du bureau.

La nouvelle composition du bureau est la suivante : Le Président, 7 Vice-présidents et 1 membre de bureau.

Vote favorable à l'unanimité

AVENANT DE PROJET N°2 A LA CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE

Interventions de : M Harold HUWART et M Stéphane COURPOTIN

Vote favorable à l'unanimité

MISSIONS ET DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Présentation de la candidature de M Jean-François NOMBLOT, demeurant à Nogent-le-Rotrou.

Vote favorable à l'unanimité

CTSF (CONVENTION TERRITORIALE DE SERVICES AUX FAMILLES) 2023-2027 AVEC LA CAF

Les actions à mener sont regroupées sous 7 chantiers :

- Maintenir l'offre d'accueil individuel
- Accompagner le développement l'offre d'accueil collectif

- Renforcer l'accessibilité aux ALSH et séjours
- Etendre la fonction de coordination à l'ensemble des ALSH afin de mutualiser les moyens et renforcer les actions communes
- Structurer et diversifier l'action jeunesse en liens étroits avec les différents acteurs du territoire concernés / vers la mise en œuvre d'un projet jeunesse de territoire
- Développer l'action jeunesse sur le territoire communautaire à travers le développement de points d'ancrage de l'action jeunesse sur la partie sud de la Communauté de Communes
- Diversifier et diffuser les actions de soutien à la parentalité et accompagner les initiatives locales d'animation sociale sur l'ensemble du territoire.

Vote favorable à l'unanimité.

CLASSEMENT ET CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE CLIMATISATION A LA MAISON DE SANTE DE NOGENT-LE-ROTHOU

N° de dépôt	1	2	3
Candidat	Hervé Thermique	L.G.C	Missenard Quint B
Prix des prestations 40 points	39.5	40.0	34.1
Valeur technique 60 points	60.0	60.0	38.0
Note	99.5	100.0	72.1
Classement proposé	2	1	3

Au vu du travail des élus réunis en commission d'analyse des offres le 11 septembre 2023 sur le fondement du rapport du bureau d'études Delage et Couliou , Monsieur le Président propose de retenir le classement proposé dans le tableau récapitulatif ci-dessus et sollicite ses collègues pour l'autoriser à signer le marché de l'installation de la climatisation à la Maison de Santé de Nogent-le-Rothou pour 182 874,07 € HT avec la société L.G.C SARL sise à Fontenay sur Eure ainsi que tous les actes y afférents.

Vote favorable à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION SUR LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE DE SANTE DE NOGENT-LE-ROTHOU

Monsieur le Président informe ses collègues que le plan de financement du Centre de santé de Nogent-le-Rothou, délibéré le 14 décembre 2022 doit être révisé pour prendre en considération les dispositions du Document de Mise en Œuvre du Programme Opérationnel (DOMO) Feder/FSE de la Région Centre Val de Loire qui limite à 80% d'aides publiques sur la dépense éligible retenue sur le fondement du cahier des charges CPER soit 660 000 €.

Il convient donc de présenter le plan de financement suivant :

Dépense éligible HT - CPER	Recettes	
Centre de santé : 5 espaces aménagés x 110 000 € = 550 000 € Cabinets libéraux : 2 cabinets x 55 000 € = 110 000 €	Etat-Région CPER 30 %	198 000 €
	FEDER 50%	330 000 €
	Autofi 20 %	132 000 €
Total : €	660 000	Total 660 000 €

Sur un total de dépenses de 1 019 311 € + avenant de 54 461€ HT (délibération du 3 juillet 2023) soit 1 073 772 € HT

Et le plan de financement suivant afin de solliciter la subvention au titre des projets structurants du Conseil départemental d'Eure et Loir dont l'assiette d'éligibilité n'est pas identique :

Dépense éligible - HT	Recettes	
Centre de santé 1 073 772 – 660 000 = 413 772 €	Conseil départemental (30%)	124 131 €
	Autofi (70%)	289 641€
Total :	413 772 €	Total 413 772 €

Intervention de : M Michel THIBAUT

Vote favorable à l'unanimité

MILOS : BILAN 2022 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE (INFORMATION)

Monsieur le Président présente, pour information à ses collègues, le rapport d'activité 2022 de la MILOS.

Créée en janvier 2009, de la fusion des PAIO de Nogent le Rotrou et Châteaudun, la Mission Locale ouest et sud Eure et Loir-MILOS 28 assure une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, qualifiés ou non, sortis du système scolaire. A ce titre, elle assure des fonctions de repérage, d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes, en leur assurant un soutien personnalisé sur les deux arrondissements.

Le bilan montre que 83 jeunes en premier accueil, issus du secteur de la CDC du Perche, ont été reçus en 2022.

262 jeunes issus du secteur de la CDC du Perche ont été accompagnés en 2022 en formation ou en emploi. La participation financière de la CDC du Perche à la MILOS s'est élevée à 13 408 € en 2022.

Intervention de : M Amadys CASTANIER

Le conseil communautaire prend acte.

DOSSIERS PERCHE AMBITION ET PERCHE AMBITION IMMOBILIER

Les comités de pilotage du programme Perche Ambition se sont réunis le 29 septembre 2023.

Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier

L'ensemble des dossiers ont reçu un avis favorable à l'unanimité

Projet n°23PE23 : M Christophe BIDAULT – CB Services 28 – Matériel – Arcisses – Communauté de Communes du Perche

Subvention octroyée : 3 000 €

Projet n°23PE24 : M Christian BOUSQUET – QUALIT E BIKE – Machine – Les Etilleux – Communauté de Communes du Perche

Subvention octroyée : 3 000 €

Projet n°23PE25 : M Maxence DANIELO – O Plaisirs non coupables – Travaux – Nogent le Rotrou - Communauté de Communes du Perche

Subvention octroyée : 2 571.30 €

Projet n°23PE26 : MARCHAND Frères – Travaux – Coudray-au-Perche - Communauté de Communes du Perche

Subvention octroyée : 5 000 €

Projet n°23PE32 : Mme Margaux BARRIER – Chez Margaux – Matériel – Nogent-le-Rotrou - Communauté de Communes du Perche

Subvention octroyée : 902.94 €

Projet n°23PE35 : M Vincent GUETTA – Bâton rompu – Matériel – Nogent-le-Rotrou - Communauté de Communes du Perche

Subvention octroyée : 3 000 €

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION n°29-06-2022/73 RELATIVE A LA VENTE D'UNE PARCELLE SISE ZA DU FRESNEAU

Par délibération du conseil communautaire n°29-06-2022/73 du 29/06/2022, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la cession au profit de Monsieur GUERIN d'une emprise de 4000m² à détacher d'une parcelle cadastrée ZN 137.

Depuis cette délibération, un projet de division parcellaire a été établi le 03/04/2023 par le cabinet HERMAND Philippe Géomètre-Expert à Arcisses annexé aux présentes et il ressort que la surface à détacher concerne également la parcelle cadastrée ZN 187.

Il convient alors de modifier les parcelles concernées par dans la délibération n°29-06-2022/73 du 29/06/2022, conformément au projet de document d'arpentage ci-joint, les autres dispositions demeurent inchangées.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°29-06-2022/73 du 29/06/2022,
Vu le document d'arpentage du 03/04/2023 établi par le cabinet HERMAND Philippe, Géomètre-Expert à Arcisses,
Considérant que le document d'arpentage postérieure à la délibération n° n°29-06-2022/73 du 29/06/2022 mentionnant la parcelle cadastrée ZN0137 et la parcelle ZN0187, entache cette dernière d'une inexactitude qu'il convient de modifier,
Considérant qu'il convient de modifier la délibération n° n°29-06-2022/73 du 29/06/2022 uniquement sur les références cadastrales, le reste des dispositions et pièces demeurent inchangées.

Vote favorable à l'unanimité.

MODIFICATION CALENDRIER DES OUVERTURES DES COMMERCES LE DIMANCHE

La délibération N°14-12-2022/132 du Conseil communautaire a fixé les 12 dimanches faisant l'objet d'une dérogation au repos dominical pour l'année 2023 comme suit :

Jours	Dates proposées
1	15 janvier
2	12 mars
3	11 juin
4	2 juillet
5	17 septembre
6	15 octobre
7	19 novembre
8	26 novembre
9	03 décembre
10	10 décembre
11	17 décembre
12	24 décembre

Cependant, en raison d'une configuration calendaire particulière en 2023 et en l'absence de demande à cette date lors de la procédure initiale, le dimanche 31/12/2023 n'a pas été intégrée à la liste des dérogations.

Au vu de la demande récente de plusieurs commerçants et des besoins de la population à faire ses achats en période de fêtes, il est donc proposé de modifier la liste en remplaçant le dimanche 03/12/2023 par le dimanche 31/12/2023 sur la liste des dimanches faisant l'objet d'une dérogation au repos dominical.

Vote favorable à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Jean BASSOULET

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Jean BASSOULET, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Amadys CASTANIER, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane

COURPOTIN, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 2 – Gérard MORAND par Jean-Claude CHAUMETON, Marc PETAGNA par Patrice BLOC,

Absents : 7 –Guillaume CARAYON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PEILLON, Alain VERGNOL

Pouvoirs : 9 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Guy BOCQUILLON, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Martine CARRE-AVELINE à Gérard DEVOIR, Jérémie CRABBE à Harold HUWART, Jean-Claude DORDOIGNE à Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Josiane SEIGNEUR à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Pierre FERRE

MODIFICATION n°1 DU REGLEMENT RELATIF AUX DISPOSITIONS D'AIDES EN MATIERE DE RAVALEMENT DE FACADES

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine et de redynamisation des centres villes de Nogent-le-Rotrou et d'Authon-du-Perche, la communauté de communes du Perche soutient une démarche de rénovation des façades et propose un dispositif d'aide financière aux propriétaires afin de les inciter à réaliser des travaux de préservation et d'embellissement de leurs biens.

Il est précisé que ce dispositif fait partie intégrante de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine.

La demande de subvention faite à la communauté de communes du Perche par les propriétaires doit respecter un cadre précis, défini par un règlement qui fixe les droits et obligations des propriétaires.

La communauté de communes souhaite faire évoluer son règlement sur plusieurs points, parmi lesquels :

- Prendre en compte les bâtiments ayant un intérêt architectural mais situés en limite de périmètre
- Augmenter le délai de validité de la subvention à 18 mois au lieu de 12 mois
- Préciser certains termes du règlement actuel

Question de : Mme Estelle DUEZ

Vote favorable à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES - OPERATION FACADES.

N° dossier	Propriétaire	Travaux	Adresse projet	Montant travaux éligible HT (€)	Subvention CDC (€)				Date agrément comité technique
					Tx %	Subvention	Plafond	Montant à payer	
22OF03	M. BISSIER Éric et Mme HEGON Magali	Ravalement de façade – piquetage et enduit à la chaux – Restauration (corniche, bandeau et appuis de fenêtres)	124 rue Saint Hilaire – 28400 Nogent-le-Rotrou	23 073,68€	25	4 000,00	4 000,00	4 000,00	28/06/20
23OF11	M. MONTES Michaël	Piquetage de la façade et enduit à la chaux – Restauration en pierre des fenêtres	56 rue Saint Hilaire – 28400 Nogent-le-Rotrou	18 801,95	25	3 000,00	3 000,00	3 000,00	28/06/20
23OF12	Sci MAUREN Mme HAUTEMULLE	Ravalement de la façade en peinture minérale	9 rue du Général Huet – 28400 Nogent-le-Rotrou	8 147,70	25	2 036,93	3 000,00	2 036,93	28/06/20
23OF13	M. KRESSMANN Didier	Ravalement de la façade en peinture minérale	8 Place du 11 Août – 28400 Nogent-le-Rotrou	4 890,90	25	1 222,73	3 000,00	1 222,73	28/06/20
23OF14	M. et Mme NEWITT John	Piquetage de la façade et enduit à la chaux	3 rue des Clapiers – 28330 Authon-du-Perche	6 556,40	25	1 639,10	3 000,00	1 639,10	28/06/20

Vote favorable à l'unanimité.

STATUTS DE LA REGIE GEMA (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES) ET DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DE LA CDC.

Le Président présente les projets statuts de cette régie. Il précise qu'il convient de désigner trois représentants de la Communauté de Communes du Perche chargés de siéger au sein du conseil d'exploitation de cette régie.

Pour rappel, les conditions de désignation pour la CDC du Perche sont les suivantes :

- 2 élus de la CDC du Perche qui font partie du comité syndical du Parc ;
- 1 élu qui fait partie ou non du comité syndical du Parc.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, après appel à candidature et après en avoir délibéré, de décider :

- De désigner Monsieur Philippe RUHLMANN ; Monsieur Daniel BOUYGUES ; Madame Martine CARRE AVELINE, appelés à représenter la CdC du Perche et à siéger au sein de la régie « Budget GEMA » du Parc naturel régional du Perche.

Vote favorable à l'unanimité.

GEMA : CONTRAT TERRITORIAL – CONVENTION DE DELEGATION DE L'ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL HUISNE AMONT

Question de : M Daniel BOUYGUES

Vote favorable à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

Vote favorable à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS

Vote favorable à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT

1°) INTERCONNEXION ST BOMER SOIZE : AP N°19-02

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	17 708,10 €	446 907,36 €	43 323,85 €	8 620,58 €		516 559,89 €
Dépenses € HT	14 756,75 €	372 422,80 €	36 103,21 €	7 183,82 €		430 466,58 €
Recettes € HT						
AELB		36 428,67 €			85 000,23 €	121 428,90 €
Conseil départemental		16 451,00 €			37 746,00 €	54 197,00 €
Etat - DETR		32 400,00 €			75 600,00 €	108 000,00 €
Autofinancement € HT	14 756,75 €	287 143,13 €	36 103,21 €	7 183,82 €		146 840,68 €

2°) INTERCONNEXION COUDRECEAU : AP N°23-01 CREATION AP/CP

	2023	2024	TOTAL
Dépenses € TTC	21 846,00 €	505 134,00 €	526 980,00 €
Dépenses € HT	18 205,00 €	420 945,00 €	439 150,00 €
Recettes € HT			- €
DETR		87 830,00 €	87 830,00 €
DEPARTEMENT		87 830,00 €	87 830,00 €
AELB		131 745,00 €	131 745,00 €
Autofinancement € HT	18 205,00 €	113 540,00 €	131 745,00 €

Vote favorable à l'unanimité.

TARIFICATION SALLE DE SPORT D'AUTHON-DU-PERCHE, lors de la perte de clef à hauteur de 50 € l'unité

Vote favorable à l'unanimité.

MISE EN ŒUVRE DU REGIME DES ASTREINTES

Vote favorable à l'unanimité.

ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET GRATIFICATION (Annule et remplace la délibération n°2 du 25/03/2010).

Vote favorable à l'unanimité

BONS CADEAUX NOEL – ENFANTS DU PERSONNEL

Vote favorable à l'unanimité

Questions diverses :

Les élus ont débattu sur la loi APER

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance

Pierre FERRE



Le Président

The image shows a circular official seal of the 'Communauté de Communes du Perche' with the number '82' and stars. Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Harold Huwart'.

Harold HUWART